

**AAKO**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 2 860.00 euros**  
**8 Rue du 45<sup>ème</sup> Rgt de Transmissions 26200 MONTELMAR**  
**R.C.S. ROMANS – 820 229 110**

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU DIX FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le dix février à neuf heures,  
A Montélimar (26200), 8 Rue du 45<sup>ème</sup> Rgt de Transmissions,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « AAKO » au capital de 2 860,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 820 229 110, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulière de la Présidente.

L'assemblée est présidée par Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la S.A.S. AAKO.

Monsieur Julien FROMENT est nommé scrutateur.

**Sont présents :**

- **La société GROUPE FROMENT,**  
Représentée par Monsieur Julien FROMENT, son Président,  
Propriétaire de 715 actions.....715 actions
- **Madame Kitty O'GRADY,**  
Propriétaire de 2 000 actions..... 2 000 actions
- **Monsieur Julien FROMENT,**  
Propriétaire de 145 actions.....145 actions

Soit ensemble un total de 2 860 actions.....2 860 actions

La Présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Elle rappelle l'ordre du jour (transfert du siège social et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de la Présidente
- Un exemplaire des statuts

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport. Elle déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente, de transférer le siège social de Montélimar (26200), 8 Rue du 45ème Rgt de Transmissions, à Montélimar (26200), rue Louis Delage, Parc d'Activités Fortuneau Expansion, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

##### **« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé à Montélimar (26200), Parc d'Activités Fortuneau Expansion, rue Louis Delage.»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par la Présidente de séance et les associés.

**Mme Kitty O'GRADY JOURNET**  
Associée et Présidente de séance



**M. Julien FROMENT**  
Associé et scrutateur



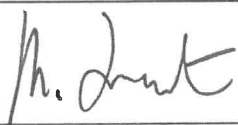
**S.A.S. GROUPE FROMENT**  
Associée  
Représentée par M. Julien FROMENT



## AAKO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2 860.00 euros  
8 Rue du 45<sup>ème</sup> Rgt de Transmissions  
26200 MONTELMAR  
R.C.S. ROMANS – 820 229 110

### FEUILLE DE PRESENCE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2025

| Associés                                                                | Nombre d'Actions | Signature                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>S.A.S. GROUPE FROMENT</b><br>Représentée par Monsieur Julien FROMENT | 715              |  |
| <b>Madame Kitty O'GRADY JOURNET</b>                                     | 2 000            |  |
| <b>Monsieur Julien FROMENT</b>                                          | 145              |  |
| <b>TOTAL</b>                                                            | <b>2 860</b>     |                                                                                      |

A L'ouverture de la séance, sont présents l'ensemble des associés représentant les 2 860 actions.

Certifiée exacte par Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la société et Présidente de séance.

La Présidente de séance,

  
**ATELIER D'ARCHITECTURE KITTY O'GRADY**  
8 Av. du 45<sup>ème</sup> RGT de Transmissions - Le Septan A  
26200 Montélimar - France  
+33 6 72 89 51 92 / +33 4 75 98 10 08  
contact@akko.archi  
SAS au capital de 2860 €  
Siret 820 229 110 0001 / RCS Romans / APE 7111Z